

Copie carte d'identité hébergeant

1 photo d'identité identique (réglementaire)

Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si vous possédez un passeport valide ou périmé depuis moins de 2 ans)

Pièce d'identité d'un parent ou responsable légal (pour les personnes mineures)

➤ Renouvellement si vol ou perte

Justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, TELECOM, Avis d'imposition ou de non imposition...)

- si vous êtes hébergée :

Justificatif de domicile de l'hébergeant

Attestation d'hébergement manuscrite

Copie carte d'identité hébergeant

1 photo d'identité identique (réglementaire)

Déclaration de vol ou perte faite en gendarmerie ou en mairie

Timbre fiscal de 25 €

Un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois

Infos à connaître : dates et lieux de naissance des parents

NB pour les photos d'identité :

- La tête doit être nue. Les couvre-chefs, foulards, serre-têtes et autres objets décoratifs sont interdits.
- La tête doit être droite et le visage dirigé face à l'objectif
- Le sujet doit fixer l'objectif. Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée.
- Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts.
- Lunettes et montures

Si vous avez des lunettes, vous n'êtes pas obligé de les porter sur les photographies.

Par contre, si vous les portez, les lunettes doivent respecter les conditions suivantes

- La monture ne doit pas être épaisse
 - La monture ne doit pas masquer les yeux
 - Les verres ne doivent ni être teintés, ni être colorés
 - Il ne doit pas y avoir de reflet sur les lunettes.
- ➤Évitez de découper les photos d'identités.